



Mesdames et Messieurs
Autorités Territoriales
Des Collectivités et Etablissements
Affiliés au CDG66

Pôle Affaires générales, finances

Statutaires, concours

SLB-AL-CS-PL/FF

04/68/34/84/69

c.soriano@cdg66.fr

Perpignan le 1 novembre 2017

Objet: Affiliation Eurorégion Pyrénées-Méditerranée

Le Groupement Européen de Coopération Territoriale (GECT) « **EURORÉGION PYRÉNÉES-MEDITERRANÉE** » dont le siège est basé sur Perpignan depuis le 1^{er} octobre 2017, a sollicité son affiliation au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Orientales.

Bien que nécessaire pour lui permettre d'assumer son obligation de garantir le déroulement de la carrière de son personnel, la nature juridique de cet Etablissement implique que cette affiliation soit traitée réglementairement comme une demande présentée à titre volontaire.

Conformément à la procédure prévue à cet effet par le décret n°85-643 modifié du 26 juin 1985, plus particulièrement dans son article 30, je vous informe de cette démarche et vous invite, le cas échéant, à faire valoir dans un délai de deux mois vos droits à opposition dans les conditions indiquées au 4^{ème} Alinéa de l'article 15 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

Article 15-alinéa 4 :

« ...Il peut être fait opposition par les deux tiers des collectivités et établissements déjà affiliés représentant au moins les trois quarts des fonctionnaires concernés ou par les trois quarts des collectivités et établissements représentant au moins les deux tiers des fonctionnaires concernés ... »

Au terme de ce délai, en fonction du résultat de la présente consultation, la décision interviendra.

Bien évidemment, le service instructeur de ce dossier reste à votre disposition pour, si vous le souhaitez, vous apporter toutes informations complémentaires que vous pourriez juger utile.



Pour le Président Robert GARRABE

Par délégation,

Franck FRANCERIES
Directeur des Services.